

La CFDT affiche ses chiffres

Soumis par Miroir social
26-04-2008

Le nombre des adhérents à la CFDT a augmenté de 0,63% entre 2006 et 2007 pour atteindre les 808.720 selon un mode de calcul contesté par certains chercheurs. Le point sur les actions que la CFDT entend mener pour gagner des « parts de marché » sur les non syndiqués à l'heure où la prochaine nouvelle version du portail internet de la confédération va enfin permettre d'adhérer en ligne

Si la CFDT se montre plutôt satisfaite de voir en 2007 le nombre de ses adhérents progresser de 0,63% après 4 années de baisse, les jeunes recrues sont encore loin de se bousculer au portillon. Ils représenteraient moins de 5% des nouvelles adhésions.

Ce sont les fédérations des Finances (+3,05%) et des Banques (+2%) qui enregistrent les plus fortes progressions des adhérents tandis que les effectifs de la fédération de l'Education Nationale baissent de 3,18%.

Les axes de développement

Pour gagner des « parts de marché » sur les salariés non syndiqués, la CFDT entend développer des services liés à la sécurisation des parcours professionnelles. « Il nous appartient par exemple de trouver les arguments pour convaincre les jeunes en apprentissage », a lancé Hervé Garnier, secrétaire national en charge du développement syndical, de la formation syndicale et des jeunes à l'occasion de la présentation à la presse de l'évolution du nombre des adhérents en 2007. Des services qui entendent aller au-delà de l'assistance juridique. En matière de conseils sur la formation, les compétences ou encore la mobilité, il y a en effet un marché à prendre pour les organisations syndicales. « Cette offre de services ne doit pas dériver vers le clientélisme et doit donc s'articuler avec l'action collective », estime Hervé Garnier. Si la question de réserver le bénéfice des accords aux seuls adhérents sera à nouveau posée, la CFDT entend surtout proposer des « services plus » à ses adhérents au-delà des accords collectifs. Reste à se donner les moyens de proposer de véritables services professionnels qui s'inscrivent sur la durée. Car comme le souligne la confédération, il y a une difficulté à fidéliser des personnes qui adhèrent « pour un soutien juridique et partent lorsqu'il est réglé. »

La CFDT souligne aussi l'important effort de formation qui doit être fait au niveau des cadres syndicaux de l'organisation où le turnover est très important. Les bureaux exécutifs de certaines fédérations se renouvellent ainsi à 100% en 4 ans. Un turnover qui pourrait en outre se réduire dès lors que l'activité syndicale sera intégrée dans les parcours professionnels.

A partir du 12 juin, les salariés pourront enfin adhérer sur le nouveau portail internet qui entend mettre l'adhérent au cœur du dispositif d'information et d'échange. « Cela a sous-entendu un important travail d'organisation parce que l'on n'adhère pas directement à la CFDT mais à un syndicat en fonction de sa localisation géographique et de son secteur professionnel. A partir du portail, les adhésions seront donc prises en compte au niveau des syndicats », explique Hervé Garnier. La confédération va aussi revoir ses processus dans le sens de la flexibilité afin de permettre à des adhérents qui changent de situations professionnelles ou géographiques de ne pas devoir réadhérer. Le transfert de l'adhésion sur un autre syndicat devrait être automatique. 16,1% des résiliations d'adhésions sont en effet liées à la mobilité géographique ou le changement de secteur professionnel.

Un mode de comptage maison des adhérents

La CFDT calcule le nombre de ses adhérents sur la base du nombre de timbres mensuels acquittés à la confédération divisé par 10. Des chercheurs comme Dominique Andolfatto et Dominique Labbé estiment que la division devrait se faire plutôt par 12 à l'heure où les adhérents optent désormais majoritairement pour le prélèvement automatique. Pour Hervé Garnier, « ce n'est pas la vérité absolue mais nous appliquons toujours la même règle de calcul. »